

INTRO : questionnaire et organisation formation

1.École inclusive / inclusion scolaire : de quoi parle-t-on ?

Définition : Distinguer école inclusive et inclusion scolaire

Les termes d'**école inclusive** et d'**inclusion scolaire** sont souvent utilisés comme synonymes. Il existe toutefois une nuance qu'il convient d'évoquer.

L'école inclusive, c'est un environnement scolaire et périscolaire qui se met **au service de tous les enfants**, dont ceux à besoins spécifiques.

L'inclusion scolaire, c'est le processus par lequel un système scolaire se transforme pour améliorer sa capacité à répondre aux besoins spécifiques des élèves.

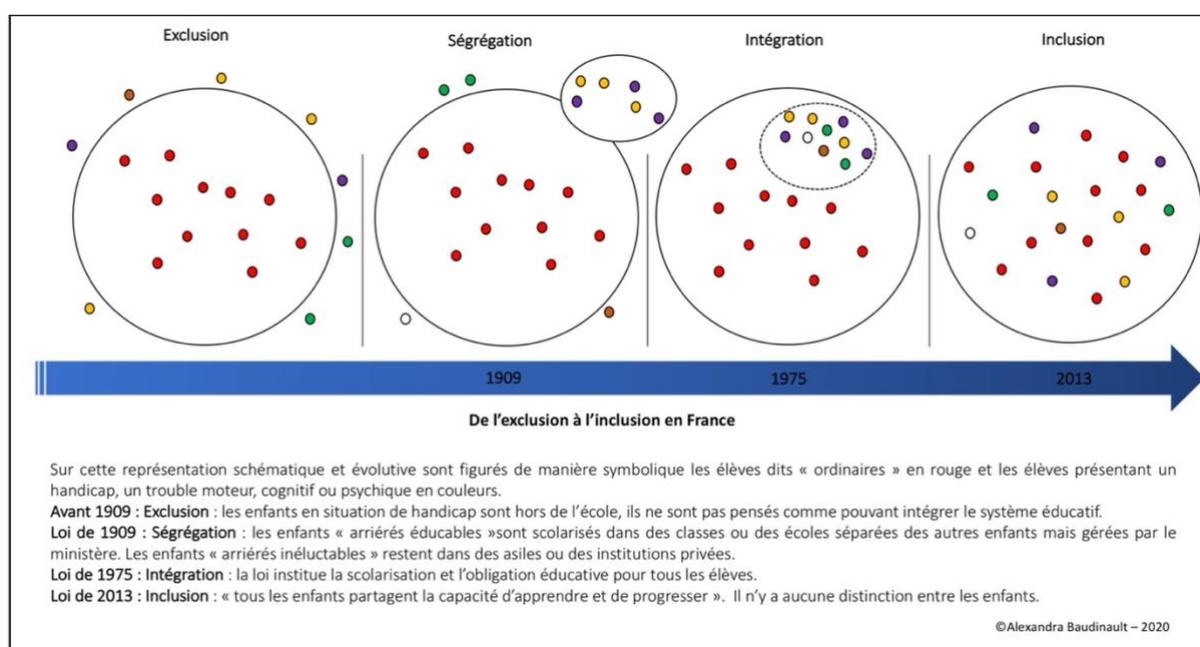
1.1.Les textes structurants au niveau international

Dans la lignée de la Déclaration mondiale sur l'« Éducation pour tous » en 1990, la Déclaration de Salamanque sous l'égide de l'UNESCO en 1994 pose les bases d'une stratégie éducative globale : tou.te.s les élèves doivent pouvoir apprendre ensemble grâce à une pédagogie prenant en compte leurs besoins spécifiques.

Avec les textes qui suivent, et la définition de nouvelles normes pour le handicap modifiant les représentations sociales, les États signataires s'engagent dans une réelle politique d'inclusion, impliquant une exigence d'efficacité. La Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2006 de l'ONU pose notamment les bases d'un « droit à l'éducation sans discrimination » : accès à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire. Les Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation signés en 2009 sont une réelle avancée vers l'éducation inclusive, même si la définition de ce terme reste floue car elle entremêle des dimensions politique, philosophique, pédagogique propres à chaque pays : c'est un processus « qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous – enfants, jeunes et adultes – par une participation accrue à l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction du nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même de l'éducation » (UNESCO, 2009). Dans ce cadre, l'école inclusive peut être considérée comme un processus de

reconfiguration de l'organisation scolaire, qui vise à inclure de plein droit l'ensemble des enfants. Dans l'exemple du handicap, un modèle social adopté dans les années 1970 incrimine les formes d'organisation sociale comme étant en partie à l'origine de la production des situations handicapantes (d'où l'expression « personne en situation de handicap » qui insiste sur l'aspect social plutôt que sur l'aspect médical). Ainsi, contrairement aux politiques d'intégration, qui sont fondées sur l'adaptation des élèves au système scolaire, l'école inclusive appelle à la responsabilité à l'adaptabilité des institutions elles-mêmes.

1.2. De l'exclusion à l'inclusion en France



Comme dans de nombreux pays, la France a fait le choix d'un enseignement spécialisé au début du XXe siècle pour tous les enfants qui ne rentraient pas dans la norme scolaire, les « anormaux », « arriérés » ou « inadaptés ». À cette époque, l'essor de la psychologie infantile et la médicalisation des approches sur le handicap ont poussé les responsables politiques à séparer les enfants qui n'arrivaient pas à suivre à l'école : pour des enfants présentant des déficiences intellectuelles (« débilités » à l'époque) classées comme légères ou moyennes par les psychologues, une filière d'enseignement séparé, dit spécialisé, a été créée en 1909. Ces classes de perfectionnement étaient gérées par des enseignants du primaire titulaires du CAEA (Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants « arriérés »). Les enfants présentant

des déficiences intellectuelles fortes étaient gérés directement par les psychologues, dans les hôpitaux. Par la suite, des établissements spécialisés, toujours sous la tutelle du ministère de la Santé, ont été créés notamment par les associations de parents et, parallèlement, l'enseignement spécialisé s'est développé avec des objectifs d'insertion sociale et professionnelle. Actuellement, certaines unités d'enseignement des hôpitaux ou des établissements spécialisés sont externalisées dans les établissements scolaires, comme par exemple en maternelle les UEMA pour les enfants autistes.

1.3.Le fonctionnement de l'école inclusive en France

À chaque pays son système scolaire et son école inclusive.

Certains pays considèrent l'inclusion scolaire comme un **ensemble de procédés pédagogiques** visant à aider des élèves potentiellement en risque d'échec (élèves présentant des difficultés d'apprentissage, élèves handicapés, enfants défavorisés, enfants précoces, etc).

La loi de 2005 apporte des avancées majeures par rapport à la loi de 1975, première loi engageant une politique sociale globale pour les personnes handicapées. Elle met notamment en place des enseignant.e.s référent.e.s, les Maisons départementales des personnes handicapées qui regroupent des instances auparavant disjointes, et le droit à compensation. Cette loi, dont les moyens financiers ont semblé dérisoires pour certaines associations par rapport aux enjeux et au nombre de personnes en situation de handicap ou de jeunes déscolarisé.e.s, reste basée sur l'idée d'aide et d'assistance : c'est toujours l'idée d'intégration, qui suppose que la séparation des élèves les plus fragiles permet de mieux les éduquer et les protéger.

La loi de 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit pour la première fois le terme d'« école inclusive ». Davantage que la scolarisation des élèves en situation de handicap, qui relève de l'intégration, cette approche suppose l'accès à une éducation de qualité pour l'ensemble des élèves, c'est-à-dire aux meilleures manières d'apprendre selon ses propres difficultés, dans le cadre de son parcours et non comme son handicap prédit qu'il ou elle devrait se comporter.

En France, le terme est utilisée de façon plus restrictive au sujet d'enfants présentant **des besoins spécifiques liés à des handicaps ou à des difficultés d'apprentissage**. Et définit en fait une inclusion à partir de l'intégration (thomazet, 2008)

Inclusion =

Intégration spatiale (les établissements spécialisés sont dans les écoles)

Intégration sociale (socialisation de tous les élèves dans l'école et ds la société)

Intégration pédagogique (les élèves du même âge doivent apprendre dans une même classe, qqsoit leur niveau scolaire)

Les élèves à bseoins educatifs particuliers

Apparu à la fin des années 1970 en Grande-Bretagne, le concept de special educational needs (besoins éducatifs particuliers) inclut les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, mais également ceux des élèves ayant des troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.). Le handicap est dans ce cadre vu comme une différence nécessitant des réponses éducatives à des besoins spécifiques et non plus seulement comme une déficience ou une incapacité. Dans la loi de 2005, il est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Selon les pays, le concept de besoins éducatifs particuliers recouvre aussi d'autres besoins des élèves, comme des difficultés scolaires durables ou passagères ou des situations de désavantage socioéconomique et culturel, ce qui amène à classer dans cette catégorie entre 3 % et 25 % des élèves. Ceci rend particulièrement difficile l'adaptation des systèmes éducatifs à tous ces besoins.

Milieu ordinaire ou spécialisé ?

Les élèves concernés par l'école inclusive sont scolarisés :

- soit en milieu scolaire ordinaire avec l'appui d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et peuvent aussi bénéficier d'un dispositif ULIS ;

- soit **dans un Institut médico-éducatif (IME) ou un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)**

*Il existe aujourd'hui des **Pial (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés)** au niveau des circonscriptions et des établissements du second degré qui permettent l'organisation et la coordination des moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ainsi après avoir identifié les besoins des élèves, les Pial assurent la mise en place des aménagements du **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** avec une série de dispositifs et pratiques pédagogiques : du matériel adapté (par exemple : la police d'écriture Opendys pour les enfants présentant des troubles dyslexiques, des aménagements en tiers-temps pour les examens) et un accompagnement individualisé avec une AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap).*

*Si l'état de santé de l'enfant nécessite que l'enseignement soit plus spécifiquement adapté à ses besoins, on propose alors **le dispositif ULIS**. Un élève orienté en ULIS est celui qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques mis en œuvre par l'équipe éducative, nécessite un enseignement adapté et dont le handicap ne permet pas une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.*

Conclusion 1 : un équilibre difficile à tenir entre l'individuel et le collectif

Le changement des structures éducatives visant à apporter des réponses pédagogiques différentes aux différents besoins des élèves doit se faire en prenant en compte les systèmes éducatifs tels qu'ils sont. Le regroupement historique entre les élèves en situation de handicap (secteur du handicap) et les élèves en grande difficulté scolaire ou sociale (secteur de l'adaptation), de prime abord peu défendable et qui brouille les cartes encore aujourd'hui, se retrouve dans la structure même du système scolaire français. Par exemple, les enseignant.e.s de SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) de collège peuvent être des professeur.e.s des écoles spécialisé.e.s, des professeur.e.s certifié.e.s du second degré ou de lycée professionnel, qui sont pris.es en charge par trois corps d'inspection différents (côté primaire, IEN adaptation et handicap ; côté secondaire, IEN enseignement professionnel et IA-IPR disciplinaires).

S'intéresser aux aspects individuels par la prise en compte des « besoins éducatifs particuliers » peut aller contre l'idée même d'école inclusive et introduire une nouvelle catégorisation

plus large mais toute aussi stigmatisante que celle des handicaps. La difficulté reste de trouver un équilibre entre la réponse du système éducatif à tous les besoins des élèves (acceptée théoriquement) et le risque de focalisation sur les seuls besoins des élèves (qui se pose en pratique). La combinaison des approches sociomédicales et socioéducatives, donc la compréhension mutuelle des logiques professionnelles et la coopération entre les différent.e.s intervenant.e.s, semble actuellement la voie privilégiée pour avancer dans la réalisation de cet équilibre.

2. Enseigner l' HGEMC pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

2.1. Les troubles spécifiques de l'apprentissage en HGEMC

Exercice : 5 témoignages d'élèves

Nohann (dyslexie et dysorthographe)

Nathanaël (TDAH)

Jodis (Troubles du spectre autistique / Trouble envahissant du développement)

Cloé (dyspraxie)

Léa (troubles du langage oral/dysphasie)

Définition / troubles / difficultés évoquées en histoire-géo/

Ajoutons

Dyscalculie, troubles des fonctions auditives, des fonctions visuelles, des fonctions cognitives

2.2. Différencier selon les besoins : propositions et limites

Analyser et comprendre un document :

Mise en page : écrire directement sur le document, police adaptée, permettre de répondre à côté de la consigne, ne pas multiplier les supports,

Aménager les consignes : qcm, guidage méthodologique, décomposer les consignes, réponses guidées

Textes : diminuer la longueur, surligner 1 ligne sur 2, limiter la largeur des lignes

Carte : fond de carte contrastés, indices de rappel

https://www.inshea.fr/fr/ressource/liste-des-fiches-sdadv-multi-filtre?populate=&shs_term_node_tid_depth=498

Rédaction guidée

Limites

- = un trouble = une préparation = chronophage
- = certains troubles ne sont pas pris en compte (HPI par exemple)
- = renforce paradoxalement les écarts

2.3. Différencier la prise de parole à l'oral

- Mind map
- Flashcards
- Story cubes

3. La conception universelle de l'apprentissage en HG : une approche pour dépasser les limites et les contraintes de la différenciation

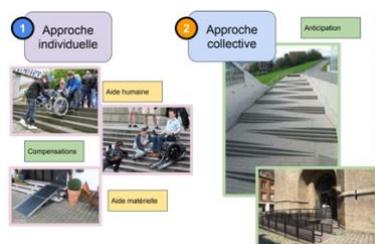
3.1. Qu'est-ce que la conception universelle de l'apprentissage ?

La conception universelle de l'apprentissage est une manière de répondre à l'accessibilité pédagogique. Elle vise une approche du plus grand nombre à l'inverse de la différenciation qui vise un nombre de personnes plus limité. 2 approches qui ne s'opposent pas mais se complètent.

Fondements : concept issu de l'architecture et du design, la conception universelle anticipe la diversité des usagers et des différents contextes d'usages. Elle intègre la flexibilité en se situant à un niveau général et non à un niveau personnel.

« La Conception Universelle est la conception de produits, services, environnements et programme qui peuvent être utilisés par toute personne, sans nécessité ni d'adaptation, ni de conception spéciale et ce quelque soit son âge, son genre et sa situation culturelle et physique. »

<https://www.youtube.com/watch?v=NluDSwq3kCk>



La norme c'est la variabilité

Les élèves varient dans :

- Les habilités et les processus cognitifs
- Ds les moyens de percevoir les informations

Et cela varie en fonction des stades de développement, des situations et des contextes

- Il n'y a pas 2 élèves qui soient prêts à apprendre en même temps
- Il n'y a pas 2 élèves qui possèdent le même profil d'intérêt
- Il n'y a pas 2 élèves qui résolvent les problèmes exactement de la même manière
- Il n'y a pas 2 élèves qui possèdent le même répertoire de comportement
- Il n'y a pas 2 élèves qui progressent à la même vitesse
- Il n'y a pas 2 élèves qui soient motivés pour atteindre les mêmes buts
- Il n'y pas 2 élèves qui apprennent de la même manière

Quelles propositions pour faire face à la variabilité des moyens de percevoir l'information :

- Présenter l'information et le contenu de manière à ce que tous puissent y accéder (FALC)

- Présenter l'information et le contenu de différentes manières (textes, images, notes, vidéos, minmap, schémas...)

Donc offrir diverses possibilités sur le plan de la perception

Quelles propositions pour faire face à la variabilité dans les habilités et les processus cognitifs ?

- Diversifier les façons avec lesquelles les élèves peuvent exprimer ce qu'ils savent
- Fournir de nombreux moyens d'action et d'expression

3.2. Le FALC : facile à lire et à comprendre

Exercice : adapter la fiche consigne en FALC

5 grandes règles à respecter pour démarrer : - utiliser des mots d'usage courant ; - faire des phrases courtes ; - essayer d'associer un pictogramme au texte ; - clarifier la mise en page : typographies simples, lettres en minuscule, contrastes de couleur... ; - aller au message essentiel.